

AUX MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

N. réf. : SD
Le 23 juin 2020

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 30 juin 2020 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

- I. Projet général d'Action d'Encadrement différencié dans la Province de Hainaut.-
Question de Mme la Conseillère provinciale Ayse AKTAS.

□ **INTERVENTIONS DIVERSES.-**

- « Reprise du financement des zones de secours – Actualisation ».-
Intervention de M. le Député provincial Serge HUSTACHE.

□ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-**

18. FISCALITE PROVINCIALE.-

- A) Covid-19 – Compensation fiscale aux communes et provinces wallonnes.-
Délibération générale de confirmation par le Conseil de la décision du Collège provincial (5^{ème} Commission).

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



Armand BOITE
Président du Conseil provincial

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 30 juin 2020

Question orale d'actualité

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

On se souvient tous de ce premier décret « Discrimination positive » du 30 juin 1998 dont l'objet était de garantir l'équité et permettre à tous les élèves de bénéficier de chances égales d'émancipation sociale. Il s'agissait d'allouer des moyens complémentaires aux écoles dont le public est le plus défavorisé d'un point de vue social et économique. C'est ce que l'on appelait auparavant les écoles D+.

10 ans plus tard, le PGAED, à savoir le Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié remplacera ce premier décret en accordant encore plus de moyens aux écoles en souffrance. Elle leur permettra d'améliorer la qualité des services proposés à l'accompagnement des élèves en difficulté, de mettre en œuvre les actions qui favorisent l'accrochage scolaire et surtout, d'accorder aux écoles la possibilité de disposer d'équipements et d'un environnement pédagogique de qualité.

Monsieur le Député, Chers collègues, ce programme PGEAD a réellement été une bouffée d'oxygène pour la majorité de nos écoles implantées dans des territoires défavorisés socio-économiquement. En effet, suivant les besoins réels du terrain, cela a permis d'attribuer des moyens complémentaires et tendre vers plus d'équité. Et ce, tous réseaux confondus.

Toutefois, dernièrement, je lisais dans la presse que les pouvoirs organisateurs se trouvant sur la Province de Hainaut seraient pénalisés à la rentrée scolaire prochaine en voyant leurs moyens PGAED diminuer. Pardonnez mon étonnement mais on parle même de transferts de moyens vers des régions bien mieux nanties que notre Province. Je cherche vainement une explication quant à cette diminution des moyens.

Il y a quelques années, il me semble que certains pouvoirs organisateurs avaient vu leurs moyens rabetés par suite d'une sous-utilisation des subsides accordés. Cela trouvait en partie son explication dans les difficultés rencontrées en matière d'éligibilité des dépenses en lien avec le PGAED. Il s'agissait aussi de problèmes liés aux procédures des marchés publics et leurs délais d'exécution.

Dès lors plusieurs questions m'interpellent :

Quels sont, en matière de PGAED, les moyens accordés à la Province de Hainaut en tant que Pouvoir Organisateur et comment cela a évolué ces dernières années ?

Avons-nous consommé et justifié l'entièreté de ces moyens alloués ?

Concrètement, à quoi devons-nous nous attendre pour la prochaine rentrée scolaire ?

Quelle explication avons-nous reçue quant à la diminution de nos moyens au profit de certains pouvoirs organisateurs plus nantis ?

Devons-nous en déduire que soudainement, les critères socio-économiques se sont considérablement améliorés chez nous ??? Vous comprendrez que la réponse est dans la question !

Parallèlement au PGAED, on entend également une diminution des moyens d'actions des Centres Psycho-Médicosociaux chez nous et le risque de voir disparaître plusieurs postes à la rentrée scolaire prochaine.

Concrètement, pourriez-vous nous en dire davantage sur les impacts concernant l'organisation de notre encadrement en septembre ?

Monsieur le Député, je suis bien consciente que mes questions sont nombreuses. Cependant, sachez que j'essaie de comprendre. J'essaie de comprendre comment nous allons pouvoir faire mieux avec encore moins de moyens.

Sur base des retours que nous avons des acteurs du terrain, le Covid 19 aura un effet multiplicateur et amplificateur du phénomène du décrochage scolaire. Et ce, de manière considérable pour nos enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés !

D'ores et déjà, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos réponses.

Ayse AKTAS
Conseillère provinciale

